

Le CSA débat de la diffusion de la vidéomusique « College Boy » du groupe Indochine

Traduire cette page

Communiqué du mardi 07 mai 2013

Les membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel ont débattu aujourd'hui de la diffusion de la vidéo musique « College Boy » du groupe Indochine.

Ils ont relevé, qu'en l'état de la législation, n'entraient dans leurs compétences que les diffusions sur les chaînes audiovisuelles et les services de médias audiovisuels à la demande.

Ils ont souligné toutefois qu'en vertu de l'article 1er de la loi du 30 septembre 1986, relatif à la communication au public par voie électronique, le législateur a d'ores et déjà veillé à ce que soient assurés des principes aussi fondamentaux que le respect de la dignité humaine et la protection de l'enfance et de l'adolescence.

En revanche, le Conseil se saisit, dès à présent, de toute diffusion par une chaîne de télévision d'extraits violents de cette vidéo musique.

Contacts presse : Frédérique Bayre / Stéphanie Brun

01 40 58 38 00 - service.communication@csa.fr